



ARRETE AU TITRE DE L'ARTICLE L122-3 DU CODE DE LA
CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Référence dossier : AT 059172 24 C0006
Déposée le : 06/03/2024
Avis de dépôt
affiché le : ... 11/03/2024
Par : REPAIR SPORT représentée par Monsieur MASSON Paul
Demeurant à : Boulevard François Mitterrand
Centre commercial des Pierres Blanches
59220 DENAIN
Pour : L'aménagement d'une boutique de matériel de sport de seconde main
Terrain sis à : ... Espace commercial des pierres blanches Cellule C2 - 59220 DENAIN

LE MAIRE

VU la demande d'autorisation de travaux n° AT 059172 24 C0006 déposée le 06/03/2024 par REPAIR SPORT-
représentée par Monsieur MASSON Paul, Boulevard François Mitterrand Centre commercial des Pierres Blanches
59220 DENAIN et concernant l'aménagement d'une boutique de matériel de sport de seconde main Espace
commercial des pierres blanches Cellule C2 - à DENAIN,
VU l'article L 122-3 du code de la construction et de l'habitation,
VU les articles R122-10 à R122-20 du code de la construction et de l'habitation,
VU le procès-verbal en date du 18 avril 2024 concluant à l'avis favorable de la commission d'accessibilité de
l'arrondissement de VALENCIENNES, **ci-annexé**,
VU le procès-verbal en date du 13 mai 2024 concluant à l'avis favorable de la commission de l'arrondissement de
VALENCIENNES pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du
public, **ci-annexé**,

ARRETE

Article 1. Les travaux décrits dans la demande susvisée sont **AUTORISES**.

Article 2. Les prescriptions énoncées dans les procès-verbaux de la commission de sécurité et d'accessibilité
devront être intégralement respectées.

Fait à DENAIN
Le 17 MAI 2024
Le Maire,
Anne-Lise DUFOUR-TONINI

Par délégation du Maire

Jean-Pierre CRASNAULT
Adjoint au Maire

Le demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de réception. A cet effet, il peut saisir le
tribunal administratif de Lille d'un recours contentieux.